



Services aux personnes à mobilité réduite



Agence Mobilité:

Information 04 76 05 03 47

Réservation 04 76 05 94 00

transport@paysvoironnais.com

www.paysvoironnais.com



Pays Voironnais
mobilité

Le Pays Voironnais propose deux services aux personnes à mobilité réduite :

Le service de substitution

Réservé aux personnes en fauteuil, il compense l'inaccessibilité des arrêts et des véhicules du réseau.

Il fonctionne d'arrêt à arrêt aux mêmes horaires et sur les mêmes itinéraires que les services réguliers.

Le service adapté

Pour les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent, il est proposé un service en porte-à-porte.

Il fonctionne entre 6h30 et 19h dans la limite des moyens disponibles. La prise en charge et la dépose seront confirmées après accord du transporteur qui pourra proposer une adaptation de ces horaires sur la demi-journée.

Ont accès au service adapté :

- Personnes en fauteuil.
- Non-voyant ou mal voyant ayant une carte d'invalidité à 80 %.
- Les personnes avec appareillage limitant les déplacements (béquilles, déambulateur, assistance respiratoire...).
- Les personnes souffrant de troubles de l'équilibre sévères (maladie neurologique).
- Les personnes bénéficiant d'un service similaire sur un autre périmètre de transport.



L'accès à ces services se fait sur inscription préalable, après instruction du dossier par le service des Mobilités du Pays Voironnais.

Pour vous inscrire, complétez le formulaire de demande d'inscription et déposez-le en Agence Mobilité ou envoyez-le par courrier, en joignant les justificatifs nécessaires.

Ce formulaire d'inscription est disponible en Agence Mobilité, par courrier ou téléchargeable sur le site www.paysvoironnais.com

Ces services fonctionnent tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, aux mêmes tarifs que les services réguliers. Gratuité pour l'accompagnant obligatoire ou le chien guide.

Ils sont effectués même pour une seule personne.

Ces services ne sont pas assimilés à du transport médical et ne se font que sur l'espace ouvert au public. Le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule mais n'est pas habilité à l'accompagnement dans le domaine privé ou à toute aide au portage.



Réservez votre trajet dès que possible et au plus tard la veille avant 16 h 30 (pour un trajet le lundi, réservez le vendredi) en précisant l'horaire, les points de départ et d'arrivée souhaités, précisez les conditions particulières de votre transport (accompagnant, fauteuil, chien guide...).

Annulez votre réservation au plus tard la veille avant 16 h 30, du lundi au vendredi.

Des remarques, des questions sur l'accessibilité dans le Pays Voironnais ?

Contactez le service des Mobilités du Pays Voironnais au 04 76 32 74 44 ou utilisez le formulaire de réclamation sur notre site Internet.



Réservation
au 04 76 05 94 00
du lundi au vendredi
de 8 h à 12h et de 14h à 18h 30



 **Pays Voironnais**
mobilité

